

Protocole DGAC : c'est parti !

ADJOINTS et ASSISTANTS, les premiers servis !!!

L'UNSA-Administratifs a été reçue en bilatérale le 12 septembre par la sous-directrice des personnels de la DGAC et a participé au premier Comité de suivi du Protocole (CSP) du 22 septembre dernier. En plus de la grande victoire de l'arrêt de la baisse des effectifs jusqu'en 2019, nous sommes en mesure de vous annoncer les éléments suivants :

- L'augmentation mensuelle de la part fixe de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) de **40 €/mois** pour les adjoints et de **55 €/mois** pour les assistants **sera mis en application au 1^{er} août 2016.**

Cela représente tout de même annuellement **480 €** pour les adjoints et **660 €** pour les assistants et ce, **de manière pérenne !!!** Pourquoi un effet rétroactif au 1^{er} août 2016 ? Parce que l'administration a souhaité que cette mesure protocolaire soit appliquée au plus vite après la signature du protocole qui a eu lieu le 19 juillet 2016. Les administratifs seront ainsi les premiers servis et c'est heureux !

- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) **sera abondé de 250 € au titre de 2016** pour les adjoints et les assistants, tout comme il le sera en 2017, 2018 et 2019.

- Une Prime d'Intéressement à la Performance Collective (PIPC) **sera doublée** au titre de l'année 2016 **passant de 100 € à 200 € pour tous les agents de la DGAC !**

- Par ailleurs, nous avons eu l'assurance que **le groupe de travail sur la revalorisation de la composante fonctionnelle de l'IFSE pour les adjoints et les assistants sera lancé en 2017.** Ce groupe de travail (GT) avait été fortement réclamé par l'UNSA-Administratifs durant les phases de négociations protocolaires afin d'améliorer la cohérence des groupes fonctionnels pour les adjoints et les assistants. En revanche, l'administration nous a informé que **l'augmentation du complément fonctionnel de l'IFSE pour les adjoints et les assistants ne serait effective qu'en... 2019 ! Bien entendu, cette date ne nous convient absolument pas !!!** L'UNSA a d'ailleurs été **le seul syndicat** présent au CSP à s'en émouvoir et à l'exprimer significativement à l'administration car cela ne sert évidemment pas nos intérêts...

Pour les personnels administratifs, ce GT est primordial. Il va permettre de mieux reconnaître et valoriser les fonctions d'encadrement et d'expertise, d'inspecteur de surveillance, de détenteur de la licence de surveillance, de rédaction, de gestion, de secrétariat... au sein des groupes fonctionnels.

Pour votre information, plusieurs GT protocolaires concerneront les administratifs et notamment :

GT 13 : élargissement de la licence de surveillance, **GT 14** : accès des assistants au corps des TSEEAC,

GT 16 : Parcours professionnel DSAC, **GT 18** : égalité homme-femme, **GT 19** : attractivité/fidélisation

GT 22 : IFSE des personnels administratifs, **GT 27** : télétravail et un groupe de suivi (**GS**) : modernisation des fonctions support.

Vous pouvez compter sur l'UNSA-Administratifs pour vous représenter et vous défendre au sein de ces instances et pour vous informer des différentes avancées protocolaires.